

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable

Exercice 2021



SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Préambule.....	3
Introduction.....	4
I. Caractéristiques du service de l'Eau Potable.....	8
1.1. Les contrats de concession.....	8
1.2. Les faits marquants des deux dernières années (2020-2021).....	9
1.3. Chiffres clés.....	10
1.4. Relations avec les usagers.....	10
1.5. Les usagers du service de l'eau potable.....	12
1.6. Le patrimoine du service de l'eau potable.....	15
1.7. L'exploitation du service.....	20
II. Les indicateurs de performance.....	26
2.1. Les indicateurs du service.....	26
2.2. Les indices de performance des réseaux.....	31
III. Les éléments financiers.....	39
3.1. Les tarifs de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2021.....	39
3.2. Factures 120 m ³	40
3.3. Les recettes.....	41
3.4. Les dépenses.....	42
3.5. Les travaux :.....	43
3.6. La dette.....	45
IV. Annexe.....	46

PREAMBULE

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est destiné à l'information du public et des élus.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) *Eau potable* et *Assainissement* ont été instaurés par décret en date du 6 mai 2015. Leurs modalités de transmission et de diffusion sont détaillées dans le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015.

Cet article précise :

« Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Les données présentées dans ce rapport sont complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Présenté au conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien lors de la séance publique du 03 Avril 2023 ce rapport fera ensuite l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, exerce la compétence **Eau potable** depuis le 01/01/2020, pour 41 de ses 44 communes. Les communes de Montclus, le Garn et Issirac sont rattachées au SIAEP de Barjac.

Cette compétence s'exerce, soit en **régie**, soit en **délégation de service public (DSP)**, tel que représenté ci-dessous :

Tableau 1 : Mode de gestion de la compétence

Communes	Population légale 2019	Mode de gestion
Aiguèze	218	Régie en convention de gestion
Bagnols-sur-Cèze	18 449	DSP VEOLIA
Carsan	774	Régie directe
Cavillargues	883	Régie en convention de gestion
Chusclan	993	DSP SAUR
Codolet	629	Régie en convention de gestion
Connaux	1 741	DSP SAUR
Cornillon	970	DSP VEOLIA
Gaujac	1 105	DSP SAUR
Goudargues	1 139	DSP VEOLIA
La Roque-sur-Cèze	186	DSP SAUR
Laudun-L'Ardoise	6 449	DSP SAUR
Laval-Saint-Roman	218	Régie en convention de gestion
Le Pin	465	DSP SAUR
Lirac	947	DSP SAUR
Montfaucon	1 559	Régie directe
Orsan	1 214	Régie en convention de gestion
Pont-Saint-Esprit	10 561	DSP VEOLIA
Sabran	1 681	Régie en convention de gestion
Saint-Alexandre	1 268	Régie directe
Saint-André de Roquepertuis	598	Régie en convention de gestion
Saint-André d'Olérargues	449	DSP SAUR
Saint-Christol de Rodières	164	Régie en convention de gestion
Saint-Etienne des Sorts	560	Régie en convention de gestion
Saint-Geniès de Comolas	2 036	DSP SAUR
Saint-Gervais	777	Régie en convention de gestion
Saint-Julien de Peyrolas	1 469	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent de Carnols	509	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent des Arbres	3 068	DSP SAUR
Saint-Marcel de Careiret	878	Régie en convention de gestion
Saint-Michel d'Euzet	668	Régie en convention de gestion
Saint-Nazaire	1 282	Régie directe
Saint-Paul les Fonts	1 050	DSP SAUR
Saint-Paulet de Caisson	1 889	Régie en convention de gestion
Saint-Pons la Calm	464	Régie en convention de gestion
Saint-Victor la Coste	2 181	DSP SAUR
Salazac	192	Régie en convention de gestion
Tavel	2 066	DSP SAUR
Tresques	1 856	DSP SAUR
Vénéjan	1 312	Régie directe
Verfeuil	612	Régie en convention de gestion

Notons que pour l'année 2021, la gestion en régie s'est faite par le biais de convention de gestion avec les communes qui exerçaient précédemment cette compétence. Les services de la Communauté d'Agglomération ont exploité en régie directe 5 communes : Carsan, Montfaucon, Saint-Alexandre, Saint-Nazaire et Vénéjan.

Certaines communes sont regroupées via les périmètres des anciens syndicats qui exerçaient la compétence Eau potable jusqu'au transfert de compétence :

- Ex-SIAEP du Haut-Gard : Carsan, Saint-Alexandre, Saint-Nazaire, Vénéjan
- Ex-syndicat Maison de l'Eau : Connaux, Gaujac, Laudun-L'Ardoise, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques
- Ex-SIAEP de Lirac : Lirac, Saint-Geniès de Comolas, Saint-Laurent des Arbres, Tavel.

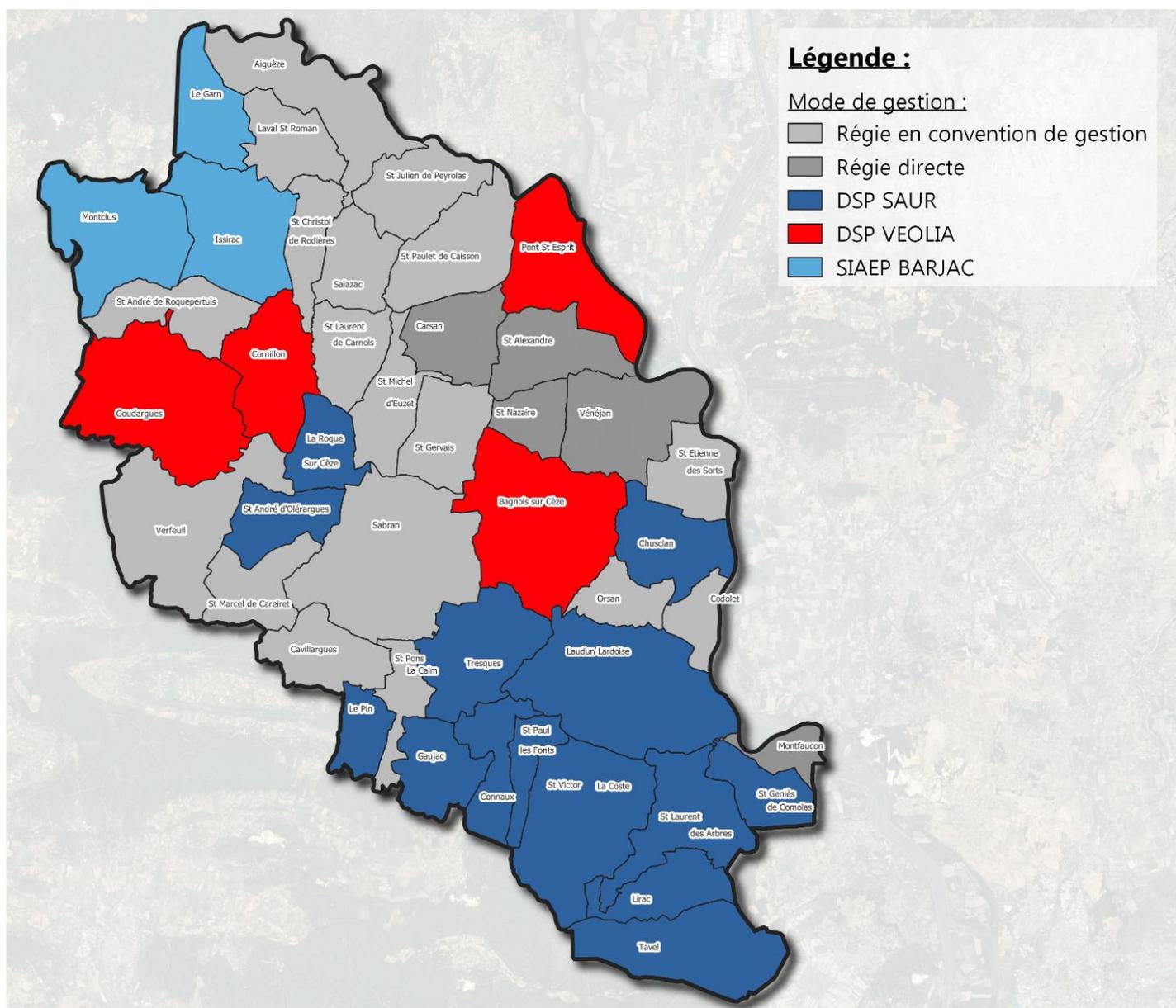


Figure 1 : Mode de gestion du service Eau potable

La compétence Eau potable exercée par l'Agglomération comprend les missions suivantes :

- production d'eau (comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau),
- adduction de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage,
- distribution de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné,
- renouvellement des équipements électromécaniques et des compteurs,
- service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

DEFINITIONS

- **Délégation de Service Public (DSP) :** *les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service à un prix fixé par délibération et généralement révisable chaque année.*
- **Régie simple ou directe :** *La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement liés à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.*

Dans un souci de proximité, le territoire a été découpé en 3 secteurs géographiques (carte page suivante).

Trois communes sont "à cheval" sur 2 secteurs, pour des questions fonctionnelles. Pour la partie Eau potable, la commune de Sabran est rattachée au secteur Sud et les communes de Saint-Nazaire et Vénéjan sont rattachées au secteur Nord.

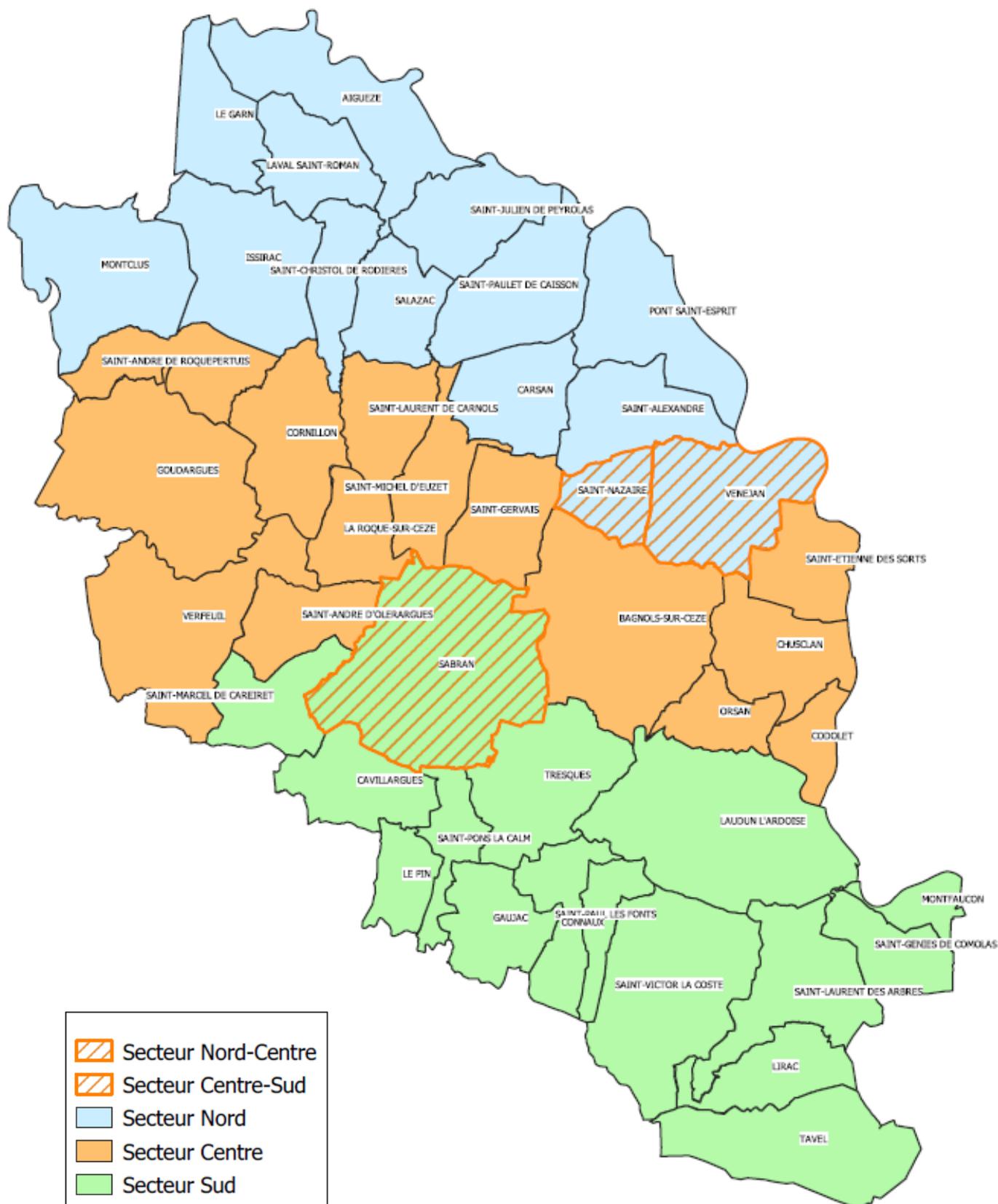


Figure 2 : Sectorisation du territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien

I. CARACTERISTIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

1.1. Les contrats de concession

Les contrats de concession en cours sur l'année 2021, sur le périmètre de l'Agglomération, sont les suivants :

Tableau 2 : Caractéristiques des contrats de concession

Communes	Concessionnaire	Dates de contrat	Durée	Avenants
Bagnols-Sur-Cèze	 VEOLIA	01/01/2020 - 31/12/2027	8 ans	Sans objet
Cornillon	 VEOLIA	01/01/2013 - 31/12/2027	15 ans	Sans objet
Goudargues	 VEOLIA	01/01/2013 - 31/12/2024	12 ans	Avenant 1 (12/04/2018) : Réglementations Brottes/Warsmann/Hamon Intégration 8 compteurs sectoriels
Pont-Saint-Esprit	 VEOLIA	01.01.2014 - 31.12.2021	9 ans	Avenant 1 (oct 2017) Intégration des lois Brottes, Hamon et réglementation Amiante. Nouveau règlement de service et BPU complémentaire Amiante. Prolongation du contrat. Avenant 2 (01/01/2021) Prolongation d'un an actée par l'avenant N°01
Chusclan	 saur	01/01/2020 - 31/12/2021	2 ans	Avenant 1 (01/01/2017) : Modification tarifaire et nouveaux indices, CSD (Construire sans détruire) de la loi Brotte
Connaux Gaujac Laudun-L'Ardoise Le Pin Saint-Paul les Fonts Saint-Victor la Coste Tresques	 saur (contrat Maison de l'Eau)	01/01/2020 - 31/12/2028	9 ans	Avenant 1 (14/11/19) : Modifications des conditions économiques du renouvellement 40b Prolongation durée contrat avec investissement
La Roque sur Cèze	 saur	15/06/2017 - 31/12/2025	8,5 ans	Avenant 1 (15/06/2017) : Nouvelle date d'échéance, nouveaux ouvrages, Loi Brotte et CSD
Lirac Saint-Geniès de Comolas Saint-Laurent des Arbres Tavel	 saur (contrat SIAEP Lirac)	01/01/2020 - 23/01/2022	3 ans	Avenant 1 (22/04/2005) : Nouvelles données financières Avenant 2 (17/04/2014) : Modifications tarifaires, nouveaux indices et nouveaux ouvrages Avenant 3 (23/06/2016) : Nouvelles dates d'échéances - CSD
Saint-André d'Olerargues	 saur	01/01/2020 - 31/12/2021	2 ans	Sans objet

DEFINITION

▪ **Affermage** : contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers.

1.2. Les faits marquants des deux dernières années (2020-2021)

L'année 2020 a vu le transfert de la compétence, depuis les communes et syndicats originels, vers l'intercommunalité, conformément à la réglementation (loi NOTRe du 7 août 2015). Si pour les contrats de délégation de service public, ce basculement a été presque transparent (simple transfert de contrat), pour les communes en régie pour lesquelles le personnel n'a pas été transféré de plein droit, il a été nécessaire de mettre en œuvre des conventions de gestion entre la communauté d'agglomération et chacune des 18 communes concernées, afin de garantir la continuité de service. Ainsi, chaque commune a continué à assurer l'exploitation du service (fonctionnement) pour le compte de la communauté d'agglomération, qui a pris de relais sur les investissements.

En 2020 :

- VEOLIA a obtenu le nouveau contrat de concession sur Bagnols sur Cèze pour une durée de 8 ans ;
- SAUR a obtenu la prolongation du contrat de concession sur Chusclan pour une durée de 2 ans ;
- SAUR a obtenu la prolongation du contrat de concession sur le périmètre de l'ancien contrat Maison de l'Eau pour une durée de 9 ans ;
- SAUR a obtenu la prolongation du contrat de concession sur le périmètre de l'ancien contrat SIAEP Lirac pour une durée de 3 ans ;
- SAUR a obtenu le contrat de concession de Saint-André-d'Olérargues pour une durée de 2 ans.

Suite à l'évolution de la pandémie liée à la COVID-19, l'année 2021 a encore été marquée par des perturbations de l'organisation des activités d'exploitation, même si celles-ci ont été moindres qu'en 2020. L'organisation et les modes de fonctionnement ont été adaptés pour réaliser les tâches indispensables à la continuité de service tout en assurant la préservation de la santé des collaborateurs et en maintenant la qualité de ce service essentiel pour les abonnés.

Les changements majeurs en 2021 sont les suivants :

- Le contrat de concession de la commune de Chusclan auprès de SAUR qui se terminait initialement en fin 2021 a été prolongé pour une durée de 6 ans ;
- Le contrat de concession de la commune de Saint-André-d'Olérargues auprès de SAUR s'est terminé. A partir de 2022, cette concession est attribuée à VEOLIA pour une durée de 7 ans. Ce contrat concernera également les communes de l'ancien contrat SIAEP Lirac et Pont Saint Esprit

DEFINITION

▪ **Loi NOTRe** : loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique. Elle vise à réorganiser et clarifier les compétences des collectivités territoriales à partir de 2015. Cette loi permet notamment la montée en puissance des intercommunalités.

1.3.Chiffres clés

2021 :

Volumes prélevés : 7 034 164 m³

Volumes facturés : 4 651 859 m³

Rendement moyen : 63,05%



*estimée

Nombres d'abonnés : 37 834

Population desservie* : 76 596

Prix moyen du m³ assaini : 4,04 € TTC

1.4. Relations avec les usagers

Chaque usager du service de l'eau potable peut obtenir des informations, par différents moyens :

Tableau 3 : Mode d'information des usagers

Communes	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique d'urgence	Internet	Accueil physique
Communes en convention de gestion	Mairie	Astreinte Mairie		En mairie
Communes en régie directe	<u>Secteur Nord :</u> 04 66 33 10 30 <u>Secteurs Centre et Sud :</u> 04 66 79 47 48	<u>Régie Nord :</u> 06 01 70 53 24 <u>Montfaucon :</u> 04 66 33 10 30	agglodeleau@gardrhodanien.fr	<u>Secteur Nord :</u> 1717 route d'Avignon – BAGNOLS-SUR-CEZE <u>Secteurs Centre et Sud :</u> Maison de l'Eau, Parc d'Activités du Bernon, Route Michel Ledrappier - TRESQUES
Déléataire Saur	04 30 62 10 00	04 30 62 10 08		Route de bagnols 30290 Laudun Lardoise



Communes	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique d'urgence	Internet	Accueil physique
				<u>Accueil Bagnols :</u> 8h-12h Lundi au vendredi
Délégataire Véolia 	09 69 32 93 28		www.eau.veolia.fr www.eau-services.com gardrhodanien@veolia.com	<u>Accueil Pont-Saint-Esprit :</u> Lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h Mardi de 13h30 à 17h30 Les 2 samedis qui suivent chaque facturation, de 9h à 12h

La facturation peut se faire par les différents moyens ci-après :

Tableau 4 : Modes de facturation

Communes	Moyens de paiement possibles	Demandes de dégrèvements
Communes en convention de gestion Communes en régie directe	Chèque, virement, Payfip, espèces, QRCode	agglodeleau@gardrhodanien.fr
Délégataire Saur 	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	
Délégataire Véolia 	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	http://drsud.degrevement.fr/

DEFINITION

▪ **Demandes de dégrèvement** : Selon la loi dite Warsmann du 17 mai 2011 et son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur (annexé au présent rapport), les usagers victimes de fuites et dont la facture d'eau et d'assainissement est par conséquent élevée, peuvent prétendre, sous certaines conditions, à un écrêtement de leur facture.

1.5. Les usagers du service de l'eau potable

Un abonné correspond à une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du service public de l'eau. Par définition, cet abonné est desservi. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.¹

En **2021**, le territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien comporte **37 834 abonnés** pour les services d'eau potable.

Tableau 5 : Nombre d'abonnés par commune

Commune	2021
Aiguèze	195
Bagnols-sur-Cèze	8 715
Carsan	361
Cavillargues	488
Chusclan	530
Codolet	312
Connaux	900
Cornillon	530
Gaujac	640
Goudargues	799
La Roque-sur-Cèze	170
Laudun-L'Ardoise	2 747
Laval-Saint-Roman	133
Le Pin	245
Lirac	484
Montfaucon	777
Orsan	589
Pont-Saint-Esprit	5 547
Sabran	903
Saint-Alexandre	627
Saint-André d'Olérargues	241
Saint-André de Roquepertuis	419
Saint-Christol de Rodières	120
Saint-Etienne des Sorts	275
Saint-Geniès de Comolas	879
Saint-Gervais	469
Saint-Julien de Peyrolas	788
Saint-Laurent de Carnols	305
Saint-Laurent des Arbres	1 375
Saint-Marcel de Careiret	437
Saint-Michel d'Euzet	384
Saint-Nazaire	440

¹ Définition provenant du Glossaire de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Commune	2021
Saint-Paul les Fonts	450
Saint-Paulet de Caisson	1 050
Saint-Pons la Calm	297
Saint-Victor la Coste	1 049
Salazac	167
Tavel	1 048
Tresques	864
Vénéjan	651
Verfeuil	434
TOTAL	37 834

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Le profil autre correspond en règle générale aux abonnés industriels, qui sont des profils redevables directs de l'agence de l'eau.

Tableau 6 : Catégories d'abonnés

Commune	Domestiques ou assimilés	Autres	Total
Aiguèze	--	--	195
Bagnols-sur-Cèze	8 713	2	8 715
Carsan	356	5	361
Cavillargues	--	--	488
Chusclan	522	8	530
Codolet	--	--	312
Connaux	893	7	900
Cornillon	529	1	530
Gaujac	632	8	640
Goudargues	798	1	799
La Roque-sur-Cèze	168	2	170
Laudun-L'Ardoise	2 728	19	2 747
Laval-Saint-Roman	--	--	133
Le Pin	242	3	245
Lirac	478	6	484
Montfaucon	--	--	777
Orsan	--	--	589
Pont-Saint-Esprit	5 534	13	5 547
Sabran	--	--	903
Saint-Alexandre	--	--	627
Saint-André d'Olérargues	239	2	241
Saint-André de Roquepertuis	--	--	419
Saint-Christol de Rodières	--	--	120
Saint-Etienne des Sorts	--	--	275

Commune	Domestiques ou assimilés	Autres	Total
Saint-Geniès de Comolas	875	4	879
Saint-Gervais	--	--	469
Saint-Julien de Peyrolas	--	--	788
Saint-Laurent de Carnols	--	--	305
Saint-Laurent des Arbres	1 369	6	1 375
Saint-Marcel de Careiret	--	--	437
Saint-Michel d'Euzet	--	--	384
Saint-Nazaire	--	--	440
Saint-Paul les Fonts	444	6	450
Saint-Paulet de Caisson	--	--	1 050
Saint-Pons la Calm	--	--	297
Saint-Victor la Coste	1 033	16	1 049
Salazac	--	--	167
Tavel	1 039	9	1 048
Tresques	856	8	864
Vénéjan	--	--	651
Verfeuil	--	--	434
TOTAL		126	37 834

Est ici considéré comme population desservie toute personne domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est raccordée. En règle générale, les habitations sont desservies par un réseau d'eau potable, mais celles qui sont trop isolées doivent toutefois avoir recours à un forage pour s'alimenter en eau potable.

Tableau 7 : Population desservie en nombre d'habitants

Commune	2021
Aiguèze	295
Bagnols-sur-Cèze	18 428
Carsan	708
Cavillargues	870
Chusclan	993
Codolet	629
Connaux	1 741
Cornillon	963
Gaujac	1 105
Goudargues	1 136
La Roque-sur-Cèze	183
Laudun-L'Ardoise	6 449
Laval-Saint-Roman	265
Le Pin	465
Lirac	947
Montfaucon	1 559
Orsan	1 210
Pont-Saint-Esprit	10 588
Sabran	1 900

Commune	2021
Saint-Alexandre	2 042
Saint-André d'Olérargues	472
Saint-André de Roquepertuis	850
Saint-Christol de Rodières	160
Saint-Etienne des Sorts	550
Saint-Geniès de Comolas	2 036
Saint-Gervais	740
Saint-Julien de Peyrolas	1 440
Saint-Laurent de Carnols	595
Saint-Laurent des Arbres	3 068
Saint-Marcel de Careiret	850
Saint-Michel d'Euzet	770
Saint-Nazaire	1268
Saint-Paul les Fonts	1 050
Saint-Paulet de Caisson	1 810
Saint-Pons la Calm	650
Saint-Victor la Coste	2 181
Salazac	200
Tavel	2 066
Tresques	1 856
Vénéjan	2602
Verfeuil	882
TOTAL	76 596

1.6. Le patrimoine du service de l'eau potable

Les installations de production

Avant d'être potabilisée, l'eau est prélevée dans le milieu naturel, depuis des ressources de surface (une rivière, un fleuve, un lac naturel, une retenue artificielle d'eau, etc.) ou souterraines (les nappes phréatiques en particulier). Sur le territoire de l'agglomération, l'ensemble de la ressource provient de ressources souterraines. L'eau prélevée est appelée « eau brute », et n'est pas naturellement potable.

Les opérations de production consistent à extraire l'eau du sol et à assurer son traitement afin de la rendre potable.

La communauté d'agglomération possède de nombreuses installations de production d'eau potable recensées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Installations de production d'eau

Commune	Ouvrage	Communes desservies	Volume prélevé 2021 (m ³)
Aiguèze	Puits Nappe Ardèche	Aiguèze	23 541
	Forage Deves		5 612
Bagnols-sur-Cèze	Croix de Fer	Bagnols-sur-Cèze	574 386
	Hamelines Bas Service		112 379
	Hamelines Haut Service		729 065
Cavillargues	Forage F86	Cavillargues	
	Forage F91	Cavillargues	0
Chusclan	Puits de Canebières	Chusclan	143 283
Codolet	Forage Plan de l'Euze	Codolet	45 387
	Les Piboulières (nappe du Rhône)	Codolet	36 866
		Connaux, Gaujac, Laudun, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques	989 605
Connaux	-	-	-
Cornillon	Forage Laffont	Cornillon	89 915
Gaujac	-	-	-
Goudargues	Bré	Goudargues	0
	Goussargues		11 938
	Les Yverrières		92 699
La Roque-sur-Cèze	Puits les Islons	La Roque-sur-Cèze	55 617
Laudun-L'Ardoise	Puits 2 Clavelet (nappe du Rhône)	Connaux, Gaujac, Laudun, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques	293 221
	Forage Lacan	Coste, Tresques	274 003
Laval-Saint-Roman	Source des Cannaux	Laval-Saint-Roman	18 590
Lirac	-	-	-
Montfaucon	Puits Marin (nappe du Rhône)	Montfaucon	100 850
	Puits Perrier (nappe du Rhône)	Montfaucon	24 160
	Station de pompage de Montfaucon (nappe du Rhône)	Lirac, Saint-Geniès de Comolas, Saint-Laurent des Arbres, Tavel	785 988
Orsan	Forage République	Orsan	58 456
	Source Signac		19 265
	Forage La Pise		13 721
	Forage du stade - LD Montagnole		-
Pont-Saint-Esprit	Captage de la Chapelle (nappe du Rhône)	Pont-Saint-Esprit	475 350
	Captage de la Barandonne (nappe de l'Ardèche)		294 791
Sabran	Source d'Auzigue	Cavillargues	59 567
	Forage F94		55 041

Commune	Ouvrage	Communes desservies	Volume prélevé 2021 (m ³)
	Forage F85	Sabran	1 514
	Forage Chavarel	Sabran	1 737
	Forage Village	Sabran	6 967
	Forage Cadignac	Sabran	1 685
	Forage F1 & F2 LD Le Brugas	Sabran	87 170
	Forage Sablet - compteur forage	Sabran	33 881
Saint-Alexandre	Captage des Plan - Puits 1	Carsan, Saint-Alexandre	180 310
	Captage des Plan - Puits 2		36 153
Saint-André d'Olérargues	Forage 1 du Mas Malon	Saint-André d'Olérargues	26 756
	Forage 2 du Mas Malon		12 824
	Forage de la Bégude		
Saint-André de Roquepertuis	Forage Courau	Saint-André de Roquepertuis	88 551
Saint-Christol de Rodières	Source Toulair	Saint-Christol de Rodières	21 835
Saint-Etienne des Sorts	Puits La Roque	Saint-Etienne des Sorts	40 574
Saint-Gervais	Source Foncirgues	Saint-Gervais	16 658
	Nappe Gourbesson - Pompe 1		21 761
	Nappe Gourbesson - Pompe 2		22 722
Saint-Julien de Peyrolas	Puits des Baumasses	Saint-Julien de Peyrolas	167 919
	Source Fourcoussin		0
Saint-Laurent de Carnols	Source Courtairolle	Saint-Laurent de Carnols	4 361
	Forage Valbonne		60 481
Saint-Marcel de Careiret	Forage Rieutort (en secours)	Saint-Marcel de Careiret	-
	Forage de Grignan		89 873
Saint-Michel d'Euzet	Forage Bonnefille (nappe de la Cèze)	Saint-Michel d'Euzet	14 292
	Puits Bonnefille (nappe de la Cèze)		3 475
	Forage de l'école (nappe de la Cèze)		91
	Forage 2 " Traves et Clapisse " (nappe de la Cèze)		5 906
	Forage 3 " Traves et Clapisse " (nappe de la Cèze)		29 922
Saint-Paulet de Caisson	Forage Cantarelle	Saint-Paulet-de-Caisson	28 988
	Forage Brugas		154 190
	Forage Fély		39 166
Saint-Pons la Calm	Puits P71	Saint-Pons la Calm	-
	Forage Combe Gazelle		81 525
	Puits P61		-

Commune	Ouvrage	Communes desservies	Volume prélevé 2021 (m ³)
	Source Bouldouire	Sabran	8 972
Salazac	Compteur sortie forage Carcanon	Salazac	18 466
	Compteur sortie source Font Poulain		3 474
Vénéjan	Puits LD St Georges	Vénéjan	277 204
Verfeuil	Forage de l'Aven des Soudans 1	Verfeuil	45 586
	Forage de l'Aven des Soudans 2		24 134

Le patrimoine d'exploitation

Après sa potabilisation, l'eau est envoyée par des pompes dans un réseau de canalisations qui la conduisent jusqu'aux infrastructures de stockage (châteaux d'eau et autres réservoirs). Le patrimoine d'exploitation correspond à l'ensemble des organes par lesquels transite l'eau, depuis sa sortie du sol jusqu'au compteur de l'abonné.

Tableau 9 : Patrimoine d'exploitation

Commune	Surpresseurs	Stations de reprise	Réservoirs	Capacité des réservoirs (m ³)	Linéaire réseaux (km)	Branchements
Aiguèze			1		10,93	
Bagnols-sur-Cèze	-	1	5	6 350	166,9	6 244
Carsan			2	500	29,17	
Cavillargues		1	2		18,88	
Chusclan	1	1	2	800	15,847	557
Codolet			1		10,1	
Connaux	3	1	2	700	22,62	921
Cornillon	-	-	3	400	28,1	537
Gaujac	1	1	-	-	14,623	650
Goudargues					28,94	
La Roque-sur-Cèze	-	-	1	70	10,491	170
Laudun-L'Ardoise	3	1	5	5 000	73,496	2 877
Laval-Saint-Roman		1	1	200	7,16	
Le Pin	2	1	1	200	7,15	249
Lirac	-	-	0	0	14,69	489
Montfaucon			2		14,24	
Orsan		1	2	450	21,72	
Pont-Saint-Esprit	-	1	2	3 000	125,1	4 452

Commune	Surpresseurs	Stations de reprise	Réservoirs	Capacité des réservoirs (m ³)	Linéaire réseaux (km)	Branchements
Sabran	3	1	6	830	44,206	
Saint-Alexandre		1	2	700	45,36	
Saint-André d'Olérargues	4	2	3	361	16,48	243
Saint-André de Roquepertuis			1		15,99	
Saint-Christol de Rodières			2	200	16,54	
Saint-Etienne des Sorts			1	380	6,16	
Saint-Geniès de Comolas	-	-	2	1 500	20,12	889
Saint-Gervais		1	2	450	21,13	
Saint-Julien de Peyrolas		2	3	770	44,17	
Saint-Laurent de Carnols		1	1		9,26	
Saint-Laurent des Arbres	-	-	1	500	30,94	1 392
Saint-Marcel de Careiret					19,66	
Saint-Michel d'Euzet		1	2		16,42	
Saint-Nazaire					17,63	
Saint-Paul les Fonts	1	-	-	-	10,50	453
Saint-Paulet de Caisson			3	775	55,24	
Saint-Pons la Calm		1	1		10,34	
Saint-Victor la Coste	1	1	1	500	25,06	1 069
Salazac			1		12,80	
Tavel	-	-	1	1 000	24,68	1 066
Tresques	2	-	1	700	32,08	893
Vénéjan			2	1 500	40,05	
Verfeuil			2	300	21,78	

Dans le tableau ci-dessus, les linéaires de réseaux correspondent aux réseaux publics (hors branchements).

DEFINITIONS

- **Surpresseur / station de reprise** : ce sont les équipements qui permettent d'élever l'eau, en règle générale jusqu'aux réservoirs où elle est stockée avant d'être distribuée de manière gravitaire jusqu'au point de livraison.

▪ **Branchement** : le branchement correspond à l'ensemble des installations qui servent à relier une habitation au réseau public d'eau potable. Il est principalement composé d'une **canalisation** (située en domaine public et/ou privé) et du **compteur** de l'abonné.

1.7.L'exploitation du service

Volumes prélevés

Les volumes prélevés par les différents ouvrages de productions s'élèvent à **7 034 164 m³** pour l'année 2021. Le tableau ci-dessous reprend la répartition des volumes prélevés selon les communes.

Tableau 10 : Volumes prélevés

Commune	2021
Aiguèze	29 213
Bagnols-sur-Cèze	1 415 830
Cavillargues	116 122
Chusclan	143 053
Codolet (vers commune)	84 253
Codolet (vers Maison de l'Eau)	989 605
Cornillon	89 915
Goudargues	104 637
La Roque-sur-Cèze	55 617
Laudun-L'Ardoise	567 224
Laval-Saint-Roman	18 590
Montfaucon (vers commune)	125 010
Montfaucon (vers ex-SIAEP Lirac)	785 988
Orsan	91 442
Pont-Saint-Esprit	770 141
Sabran	140 412
Saint-Alexandre	216 463
Saint-André d'Olérargues	38 602
Saint-André de Roquepertuis	88 551
Saint-Christol de Rodières	21 835
Saint-Etienne des Sorts	40 574
Saint-Gervais	61 141
Saint-Julien de Peyrolas	167 919
Saint-Laurent de Carnols	60 481
Saint-Marcel de Careiret	89 873
Saint-Michel d'Euzet	53 595
Saint-Paulet de Caisson	222 344
Saint-Pons la Calm	81 525
Salazac	21 940
Vénéjan	277 204
Verfeuil	65 065
TOTAL	7 034 164

Volumes annuels produits

Les volumes annuels produits correspondent aux volumes issus des ouvrages de production du service pour être introduit dans les réseau de distribution. Les volumes de service des différentes unités de production ne sont pas comptés dans les volumes produits.

Selon les cas, ces volumes sont donc ceux qui sont comptabilisé :

- En sortie d'usine de traitement,
- En sortie de station de pompage si simple désinfection,
- En sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ces volumes peuvent donc différer de ceux qui sont prélevés dans le milieu naturel.

Pour l'année 2021, ces volumes s'élèvent à **7 034 164 m³**.

Tableau 11 : Volumes produits

Commune	2021
Aiguèze	29 213
Bagnols-sur-Cèze	1 415 830
Cavillargues	116 122
Chusclan	143 053
Codolet (vers commune)	84 253
Codolet (vers Maison de l'Eau)	989 605
Cornillon	89 915
Goudargues	104 637
La Roque-sur-Cèze	55 617
Laudun-L'Ardoise	567 224
Laval-Saint-Roman	18 590
Montfaucon (vers commune)	125 010
Montfaucon (vers ex-SIAEP Lirac)	785 988
Orsan	91 442
Pont-Saint-Esprit	770 141
Sabran	140 412
Saint-Alexandre	216 463
Saint-André d'Olérargues	38 602
Saint-André de Roquepertuis	88 551
Saint-Christol de Rodières	21 835
Saint-Etienne des Sorts	40 574
Saint-Gervais	61 141
Saint-Julien de Peyrolas	167 919
Saint-Laurent de Carnols	60 481
Saint-Marcel de Careiret	89 873
Saint-Michel d'Euzet	53 595
Saint-Paulet de Caisson	222 344
Saint-Pons la Calm	81 525

Commune	2021
Salazac	21 940
Vénéjan	277 204
Verfeuil	65 065
TOTAL	7 034 164

Volumes importés / exportés

Les volumes importés/exportés correspondent aux volumes d'eau (généralement potable) délivrés/achetés à un client extérieur au périmètre du contrat (collectivité, syndicat, ou commune).

Sur l'année 2021, ces volumes s'élèvent **à 4 655 m³**. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 3 234 m³ vendus de Verfeuil à Goudargues ;
- 1 421 m³ vendus de Verfeuil à Saint-André-d'Olérargues

Volumes mis en distribution

Ce sont les quantités d'eau qui partent effectivement dans les canalisations de chaque commune. Il correspond donc à la somme du volume produit et du volume importé, diminué du volume vendu.

Tableau 12 : Volumes mis en distribution

Commune	2021
Aiguèze	29 213
Bagnols-sur-Cèze	1 415 830
Cavillargues	116 122
Chusclan	143 053
Codolet (vers commune)	84 253
Codolet (vers Maison de l'Eau)	989 605
Cornillon	89 915
Goudargues	107 871
La Roque-sur-Cèze	55 617
Laudun-L'Ardoise	567 224
Laval-Saint-Roman	18 590
Montfaucon (vers commune)	125 010
Montfaucon (vers ex-SIAEP Lirac)	785 988
Orsan	91 442
Pont-Saint-Esprit	770 141
Sabran	140 412
Saint-Alexandre	216 463
Saint-André d'Olérargues	40 023
Saint-André de Roquepertuis	88 551
Saint-Christol de Rodières	21 835

Commune	2021
Saint-Etienne des Sorts	40 574
Saint-Gervais	61 141
Saint-Julien de Peyrolas	167 919
Saint-Laurent de Carnols	60 481
Saint-Marcel de Careiret	89 873
Saint-Michel d'Euzet	53 595
Saint-Paulet de Caisson	222 344
Saint-Pons la Calm	81 525
Salazac	21 940
Vénéjan	277 204
Verfeuil	60 410
TOTAL	7 034 164

Volumes annuels vendus

Ce sont les volumes facturés aux abonnés, en règle générale quantifiés par le compteur individuel de chaque abonné.

Tableau 13 : Volumes facturés

Commune	2021
Aiguèze	18 924
Bagnols-sur-Cèze	1 142 962
Carsan	46 148
Cavillargues	48 373
Chusclan	72 996
Codolet	36 719
Connaux	107 682
Cornillon	61 841
Gaujac	74 083
Goudargues	83 853
La Roque-sur-Cèze	40 092
Laudun-L'Ardoise	433 207
Laval-Saint-Roman	14 328
Le Pin	26 246
Lirac	57 728
Montfaucon	67 448
Orsan	63 317
Pont-Saint-Esprit	647 194
Sabran	123 552
Saint-Alexandre	77 476
Saint-André d'Olérargues	27 434
Saint-André de Roquepertuis	38 071
Saint-Christol de Rodières	12 703
Saint-Etienne des Sorts	21 797
Saint-Geniès de Comolas	94 751

Commune	2021
Saint-Gervais	46 318
Saint-Julien de Peyrolas	103 646
Saint-Laurent de Carnols	29 249
Saint-Laurent des Arbres	169 980
Saint-Marcel de Careiret	33 690
Saint-Michel d'Euzet	31 995
Saint-Nazaire	56 625
Saint-Paul les Fonts	53 365
Saint-Paulet de Caisson	143 850
Saint-Pons la Calm	25 922
Saint-Victor la Coste	129 335
Salazac	18 878
Tavel	143 347
Tresques	102 484
Vénéjan	72 818
Verfeuil	51 432
TOTAL	4 651 859

Attention, pour certaines communes, les consommations sont incomplètes.

Volumes consommés pour les besoins du service

Il s'agit de l'eau utilisée, par exemple, pour les hydrocurages, pour le nettoyage et la purge des ouvrages, ou dans certains cas pour une partie du process de traitement de l'eau.

Tableau 14 : Volumes de service (m³)

Commune	2021
Aiguèze	
Bagnols-sur-Cèze	
Carsan	
Cavillargues	
Chusclan	8 375
Codolet	
Connaux	
Cornillon	4 007
Gaujac	
Goudargues	
La Roque-sur-Cèze	640
Laudun-L'Ardoise	
Laval-Saint-Roman	
Le Pin	
Lirac	

Commune	2021
Montfaucon	
Orsan	
Pont-Saint-Esprit	6 156
Sabran	
Saint-Alexandre	
Saint-André d'Olérargues	1 560
Saint-André de Roquepertuis	
Saint-Christol de Rodières	
Saint-Etienne des Sorts	
Saint-Geniès de Comolas	
Saint-Gervais	
Saint-Julien de Peyrolas	
Saint-Laurent de Carnols	
Saint-Laurent des Arbres	
Saint-Marcel de Careiret	
Saint-Michel d'Euzet	
Saint-Nazaire	
Saint-Paul les Fonts	
Saint-Paulet de Caisson	
Saint-Pons la Calm	
Saint-Victor la Coste	
Salzac	
Tavel	
Tresques	
Vénéjan	
Verfeuil	

II. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Introduits par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006), ces indicateurs permettent un aperçu rapide de l'état du service de l'eau potable, mais également de son fonctionnement.

2.1. Les indicateurs du service

INDICATEURS DESCRIPTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE		
	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants desservis
	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	euros/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrés	
INDICATEURS DE PERFORMANCE	P101.1	Taux de conformité des analyses microbiologiques	%
	P102.1	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%
	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	valeur de 0 à 120 avec (1)
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	%
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/jour
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/jour
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	valeur de 0 à 100 avec (2)
	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€ (3)
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%
	P155.1	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés

Le rendement évoqué par l'indicateur P104.3 est le **rendement primaire du réseau**. Il correspond au rapport entre le volume livré (comptabilisé au niveau des compteurs des particuliers) sur le volume mis en distribution.

(1) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

A - Plan des réseaux (15 points)

0 point : Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet

+ 10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.

+ 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

B - Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code **et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

+ 10 points : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;

+ 10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;

+ 10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;

+ 10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;

+ 10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;

+ 10 points : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement ;

+ 10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;

+ 5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.

(2) INDICE D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE PROTECTION DE LA RESSOURCE

0 % = aucune action

20 % = étude environnementale et hydrogéologique en cours

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tels que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

(3) MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DE VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Abandon de créance : abandons de créance à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux qui sont liés au Fonds solidarité logement)

Versements : effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds solidarité logement...)

Abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versement aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N. Au titre des abandons de créances liées aux factures d'eau, on trouve :

la part "eau" de l'opérateur éventuel

la part "eau" éventuelle de la collectivité

la redevance prélèvement

la taxe Voies Navigables de France le cas échéant

La TVA est exclue

Volume facturé au titre de l'année N



Commune	D101.0	D102.0	D151.0	P101.1	P102.1	P103.2	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P108.3	P109.0	P151.1	P152.1	P153.2	P154.0	P155.1
Aiguèze	295	2,50 €	1	100 %	100 %	106	64,8%	--	--	0 %	--	--	0	100 %	--	--	0
Bagnols-sur-Cèze	18 428	1,67 €	1	100%	100%	100	80,3%	6,71	5,91	0,10 %	60 %	2486	1,15	100 %	-	0,69 %	1,49
Carsan	708	1,84 €	--	--	--	83	57,1%	--	--	0 %	--	--	--	--	--	--	--
Cavillargues	870	2,47 €	--	--	--	83	50%	--	--	0 %	--	--	--	--	--	--	--
Chusclan	993	1,71 €	2	100%	100%	110	56,88%	14,02	12,34	0 %	-	0	0	100 %	-	0,7 %	0
Codolet	629	0,85 €	--	--	--	91	50%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--
Cornillon	963	2,87 €	1	100%	100%	95	77,2%	2,78	2,32	0 %	80 %	0	0	100 %	-	0,56 %	3,77
Goudargues	1 136	1,70 €	1	100%	100%	95	78,0%	2,83	2,49	0,31 %	80 %	98	2,5	100 %	-	0,95%	2,5
La Roque-sur-Cèze	183	2,54 €	2	100%	100%	93	73,08%	4,09	3,92	0 %	-	0	0	100 %	-	2,32 %	0
Laval-Saint-Roman	265	2,59 €	2	--	--	92	77,1%	--	--	0%	--	--	0	100%	--	--	--
Contrat Maison de l'eau	15 476																
<i>Connaux</i>	1 741																
<i>Gaujac</i>	1 105																
<i>Laudun-L'Ardoise</i>	6 449																
<i>Le Pin</i>	465	2,09 €	2	100 %	100 %	99	65,21 %	9,51	8,16	0,08%	--	0	0,44	98,17 %	-	1,69 %	0,15
<i>Saint-Paul les Fonts</i>	1 050																
<i>Saint-Victor la Coste</i>	2 181																
<i>Tresques</i>	1 856																
Montfaucon	1 559	2,13 €	--	--	--	82	54%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--
Orsan	1 210	1,56 €	3	--	--	81	69,2%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Pont-Saint-Esprit	10 588	1,81€	1	--	--	95	85,2 %	3,53	3,36	0,53 %	23 %	785	1,44	100 %	-	3,03 %	1,44
Sabran	1 900	1,81€	--	100%	100%	70	88%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--
Saint-Alexandre	1 334	1,68€	5	100%	100%	110	60,8%	3,2	3,1	--	80%	--	--	95%	--	--	--
Saint-André d'Olérargues	472	2,11€	2	100%	100%	93	73,61%	2,08	1,8	0 %	--	0	0	90 %	--	3,52 %	0
Saint-André de Roquepertuis	850	1,73€	7	--	--	95	50%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Saint-Christol de Rodières	160	2,41 €	1	--	--	90	58,2%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Saint-Etienne des Sorts	550	2,06€	--	--	--	90	53,7%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--
Saint-Gervais	740	1,64€	10	--	--	75	75,8%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Saint-Julien de Peyrolas	1 440	2,30€	--	--	--	105	61,6%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--
Saint-Laurent de Carnols	595	2,78€	--	--	--	81	50%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--
Saint-Marcel de Careiret	850	1,80€	7	--	--	95	50%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Saint-Michel d'Euzet	770	2,04€	5	--	--	95	59,7%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Saint-Nazaire	1 268	1,84€	--	--	--	85	50%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Saint-Paulet de Caisson	1 810	1,77€	--	--	--	80	64,7%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--
Saint-Pons la Calm	650	2,29€	--	--	--	82	55%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--
Salazac	200	2,10€	--	--	--	95	86%	--	--	0%	--	--	--	--	--	--	--

Commune	D101.0	D102.0	D151.0	P101.1	P102.1	P103.2	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P108.3	P109.0	P151.1	P152.1	P153.2	P154.0	P155.1
Contrat SIAEP Lirac	9 676																
<i>Lirac</i>	947																
<i>Saint-Geniès de Comolas</i>	2 03	2,06 €	2	100 %	95,2%	93	63.34%	9,37	8,43	0,49 %	--	0	0	95,81 %	--	0,7 %	0
<i>Saint-Laurent des Arbres</i>	3 068																
<i>Tavel</i>	2 066																
Vénéjan	1334	1,68€	5	100%	100%	110	49,5%	6,8	6,6	0%	80%	--	--	95%	--	--	--
Verfeuil	882	2,08€	2	--	--	90	85.1%	--	--	0%	--	--	--	100%	--	--	--

Pour les contrats de Maison de l'Eau et SIAEP Lirac, les données hors indicateur D101.0 sont disponibles uniquement à l'échelle du contrat.

2.2. Les indices de performance des réseaux

L'indice linéaire de perte

Cet indice permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour pour 1 km de réseau. Il permet donc d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée à ce réseau. Il se mesure en m³/jour/km de réseau. L'indice linéaire de pertes est satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de référence suivantes :

Tableau 15 : Evaluation de la satisfaction de l'indice linéaire de pertes

Catégorie du réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Tableau 16 : Indice linéaire de pertes en m³/jour/km

Commune	2021
Aiguèze	--
Bagnols-sur-Cèze	5,91
Carsan	--
Cavillargues	--
Chusclan	12,34
Codolet	--
Connaux	8,16
Cornillon	2,32
Gaujac	8,16
Goudargues	2,49
La Roque-sur-Cèze	3,92
Laudun-L'Ardoise	8,16
Laval-Saint-Roman	--
Le Pin	8,16
Lirac	8,43
Montfaucon	--
Orsan	--
Pont-Saint-Esprit	3,36
Sabran	--
Saint-Alexandre	--
Saint-André d'Olérargues	1,80
Saint-André de Roquepertuis	--
Saint-Christol de Rodières	--
Saint-Etienne des Sorts	--
Saint-Geniès de Comolas	8,43
Saint-Gervais	--
Saint-Julien de Peyrolas	--

Commune	2021
Saint-Laurent de Carnols	--
Saint-Laurent des Arbres	8,43
Saint-Marcel de Careiret	--
Saint-Michel d'Euzet	--
Saint-Nazaire	--
Saint-Paul les Fonts	8,16
Saint-Paulet de Caisson	--
Saint-Pons la Calm	--
Saint-Victor la Coste	8,16
Salazac	--
Tavel	8,43
Tresques	8,16
Vénéjan	6,6
Verfeuil	--
MOYENNE	

Le rendement du réseau

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites, mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau pour la défense incendie, pour les besoins du service, les purges de réseau ou encore les détournements d'eau.

Pour l'année 2021, le rendement moyen s'élève à **63,42%**.

Tableau 17 : Rendement moyen du réseau par commune

Commune	2021
Aiguèze	64,78
Bagnols-sur-Cèze	80,30
Carsan	57,11
Cavillargues	50 %
Chusclan	56,88
Codolet	50 %
Connaux	65,21
Cornillon	73,20
Gaujac	65,21
Goudargues	78,00
La Roque-sur-Cèze	73,08
Laudun-L'Ardoise	65,21
Laval-Saint-Roman	77,07
Le Pin	65,21
Lirac	63,34
Montfaucon	53,95
Orsan	69,24
Pont-Saint-Esprit	85,2

Commune	2021
Sabran	87,99
Saint-Alexandre	60,8
Saint-André d'Olérargues	73,61
Saint-André de Roquepertuis	50
Saint-Christol de Rodières	58,18
Saint-Etienne des Sorts	53,72
Saint-Geniès de Comolas	63,34
Saint-Gervais	75,76
Saint-Julien de Peyrolas	61,72
Saint-Laurent de Carnols	50
Saint-Laurent des Arbres	63,34
Saint-Marcel de Careiret	50
Saint-Michel d'Euzet	59,70
Saint-Nazaire	50
Saint-Paul les Fonts	65,21
Saint-Paulet de Caisson	64,70
Saint-Pons la Calm	55
Saint-Victor la Coste	65,21
Salazac	86,04
Tavel	63,34
Tresques	65,21
Vénéjan	49,5
Verfeuil	85,14
MOYENNE	63,42

La qualité de l'eau brute, produite et distribuée

L'eau potable subit des analyses lors de l'étape de production, puis des contrôles en plusieurs points du réseau, pendant la distribution. La fréquence des analyses de chaque paramètre est déterminée en fonction de la taille du réseau.

Les analyses se répartissent en deux grandes familles : **bactériologiques** (ou microbiologiques), pour lesquelles on recherche notamment des indicateurs de contamination d'origine fécale : certains types de bactéries dont *E. coli* et des entérocoques ; et **physico-chimiques**, comprenant plusieurs paramètres dont la conductivité, le pH, les paramètres azotés et phosphorés, les métaux lourds, etc.

En 2021, la conformité de ces contrôles se décline de la manière suivante :

- 477 analyses de contrôle réalisées, 12 analyses non conformes, soit un taux de conformité de 97,48 %

Le résultat des analyses qualitatives réglementaires par commune est repris dans le tableau suivant :

Tableau 18 : Qualité de l'eau (contrôles réglementaires de l'ARS)

Communes	Analyses réalisées				
	Prélèvements	Conformité physicochimique	Commentaires	Conformité bactériologique	Commentaires
Aiguèze	22	100 %	RAS	100 %	RAS
Bagnols-sur-Cèze	62	100 %	RAS	100 %	RAS
Carsan	4	100 %	RAS	100 %	RAS
Cavillargues	7	85,1 %	<u>18/05/2021 :</u> Non-conformité sur l'eau en production pour le paramètre atrazine déséthyl déisopropyl.	100 %	RAS
Chusclan	1	100 %	RAS	100 %	RAS
Codolet	17	94,11 %	<u>23/07/2021 :</u> Non-conformité sur l'eau en production pour le paramètre ammonium.	100 %	RAS
Connaux	6	100 %	RAS	100 %	RAS
Cornillon	10	100 %	RAS	100 %	RAS
Gaujac	2	100 %	RAS	100 %	RAS
Goudargues	16	100 %	RAS	100 %	RAS
Issirac	3	100 %	RAS	100 %	RAS
La Roque-sur-Cèze	5	100 %	RAS	100 %	RAS
Laudun-L'Ardoise	22	100 %	RAS	100 %	RAS
Laval-Saint-Roman	5	100 %	RAS	100 %	RAS
Le garn	1	100 %	RAS	100 %	RAS
Le Pin	2	100 %	RAS	100 %	RAS

Communes	Analyses réalisées				
	Prélèvements	Conformité physicochimique	Commentaires	Conformité bactériologique	Commentaires
Lirac	5	100 %	RAS	100 %	RAS
Montclus	4	100 %	RAS	100 %	RAS
Montfaucon	15	100 %	RAS	100 %	RAS
Orsan	15	100 %	RAS	100 %	RAS
Pont-Saint-Esprit	26	100 %	RAS	100 %	RAS
Sabran			<u>22/07/2021:</u> Non-conformité sur l'eau en distribution pour le paramètre atrazine déséthyl déisopropyl.		16/08/2021 : Non-conformité sur l'eau brute pour le paramètre bactéries coliformes à 36 °C.
	35	85,71%	<u>16/08/2021 & 22/11/2021:</u> Non-conformité sur l'eau en production pour le paramètre atrazine déséthyl déisopropyl.	94,28%	22/11/2021 : Non-conformité sur l'eau en production pour le paramètre bactéries coliformes à 36 °C.
			<u>16/08/2021:</u> Non-conformité sur l'eau brute pour les paramètres atrazine déséthyl déisopropyl et turbidité.		
Saint-Alexandre			<u>05/11/2021:</u> Non-conformité sur l'eau en distribution pour le paramètre Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA).		
	10	90%		100 %	RAS
Saint-André d'Olérargues	11	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-André de Roquepertuis	7	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Christol de Rodières	6	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Etienne des Sorts	13	92,30 %	<u>28/05/2021:</u>	100 %	RAS

Communes	Analyses réalisées				
	Prélèvements	Conformité physicochimique	Commentaires	Conformité bactériologique	Commentaires
			Non-conformité sur l'eau en distribution pour le paramètre Atrazine déséthyl déisopropyl.		
Saint-Geniès de Comolas	8	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Gervais	9	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Julien de Peyrolas	8	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Laurent de Carnols	7	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Laurent des Arbres	3	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Marcel de Careiret			<u>18/05/2021 & 04/06/2021 & 14/09/2021 :</u> Non-conformité sur l'eau en distribution pour les paramètres Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine, Atrazine déséthyl déisopropyl & Somme des pesticides identifiés hors méabolites non pertinents		
	14	71,42 %		100 %	RAS
			<u>16/08/2021 :</u> Non-conformité sur l'eau en production pour les paramètre Atrazine déséthyl déisopropyl & Somme des pesticides identifiés hors méabolites non pertinents, ainsi que la température de l'eau.		
Saint-Michel d'Euzet	17	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Nazaire	8	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Paul les Fonts	1	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Paulet de Caisson	24	100 %	RAS	100 %	RAS
Saint-Pons la Calm	5	100 %	RAS	100 %	RAS

Communes	Analyses réalisées				
	Prélèvements	Conformité physicochimique	Commentaires	Conformité bactériologique	Commentaires
Saint-Victor la Coste	8	100 %	RAS	100 %	RAS
Salazac	10	100 %	RAS	100 %	RAS
Tavel	7	100 %	RAS	100 %	RAS
Tresques	2	100 %	RAS	100 %	RAS
Vénéjan	7	100 %	RAS	100 %	RAS
Verfeuil	6	100 %	RAS	100 %	RAS
TOTAL	477	98 %	-	99,9%	-

Interventions sur les réseaux

Tableau 19 : Interventions sur le réseau en 2021

Commune	Linéaire soumis à recherche de fuites (m)	Nombre de fuites réparées
Aiguèze	--	--
Bagnols-sur-Cèze	39 803	73
Carsan	--	--
Cavillargues	--	--
Chusclan	4 451	4
Codolet	--	--
Connaux	500	5
Cornillon	0	3
Gaujac	55	1
Goudargues	--	4
La Roque-sur-Cèze	503	2
Laudun-L'Ardoise	32 320	7
Laval-Saint-Roman	--	--
Le Pin	100	1
Lirac	500	1
Montfaucon	--	--
Orsan	--	--
Pont-Saint-Esprit	14 579	8
Sabran	400	16
Saint-Alexandre	--	--
Saint-André d'Olérargues	0	4
Saint-André de Roquepertuis	--	--
Saint-Christol de Rodières	--	--
Saint-Etienne des Sorts	--	--
Saint-Geniès de Comolas	1 500	1
Saint-Gervais	--	--
Saint-Julien de Peyrolas	--	--
Saint-Laurent de Carnols	--	--
Saint-Laurent des Arbres	3 000	1
Saint-Marcel de Careiret	--	--
Saint-Michel d'Euzet	--	--
Saint-Nazaire	--	--
Saint-Paul les Fonts	200	--
Saint-Paulet de Caisson	--	--
Saint-Pons la Calm	--	--
Saint-Victor la Coste	6 020	2
Salzac	--	--
Tavel	30 610	7
Tresques	7 500	4
Vénéjan	--	--
Verfeuil	--	--

III. LES ELEMENTS FINANCIERS

3.1. Les tarifs de l'eau potable au 1^{er} janvier 2022

Synthèse du prix de l'eau potable et de l'assainissement au m³, pour une consommation de 120 m³

La base de 120 m³ représente, selon l'INSEE, la consommation moyenne d'un foyer français. La facture 120 m³ sert de référentiel de comparaison des tarifs entre les différents services. Le prix de l'eau TTC au m³ pour une facture de 120 m³, au 1^{er} janvier 2021.

Tableau 20 : Prix TTC au m³ pour une facture de 120 m³ - Tarifs au 1er Janvier 2022

Commune	Eau potable	Assainissement	Total
Aiguèze	2,50 €	2,37 €	4,87 €
Bagnols-sur-Cèze	1,67 €	2,66 €	4,32 €
Carsan	1,84 €	1,80 €	3,64 €
Cavillargues	2,47 €	1,95 €	4,42 €
Chusclan	1,71 €	1,87 €	3,58 €
Codolet	0,85 €	0,43 €	1,28 €
Connaux	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Cornillon	2,87 €	2,18 €	5,05 €
Gaujac	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Goudargues	1,70 €	2,51 €	4,20 €
La Roque-sur-Cèze	2,09 €	2,92 €	5,01 €
Laudun-L'Ardoise	2,54 €	1,53 €	4,07 €
Laval-Saint-Roman	2,59 €	1,87 €	4,46 €
Le Pin	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Lirac	2,06 €	1,85 €	3,91 €
Montfaucon	2,13 €	1,39 €	3,52 €
Orsan	1,56 €	2,01 €	3,56 €
Pont-Saint-Esprit	1,81 €	1,95 €	3,75 €
Sabran	1,81 €	1,78 €	3,59 €
Saint-Alexandre	1,84 €	2,53 €	4,37 €
Saint-André d'Olérargues	2,11 €	2,05 €	4,16 €
Saint-André de Roquepertuis	1,73 €	3,13 €	4,86 €
Saint-Christol de Rodières	2,41 €	1,85 €	4,26 €
Saint-Etienne des Sorts	2,06 €	3,33 €	5,39 €
Saint-Geniès de Comolas	2,06 €	1,85 €	3,91 €

Commune	Eau potable	Assainissement	Total
Saint-Gervais	1,64 €	2,45 €	4,09 €
Saint-Julien de Peyrolas	2,30 €	1,28 €	3,57 €
Saint-Laurent de Carnols	2,78 €	1,52 €	4,30 €
Saint-Laurent des Arbres	2,06 €	1,85 €	3,91 €
Saint-Marcel de Careiret	1,80 €	1,53 €	3,34 €
Saint-Michel d'Euzet	2,04 €	1,61 €	3,65 €
Saint-Nazaire	1,84 €	2,31 €	4,15 €
Saint-Paul les Fonts	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Saint-Paulet de Caisson	1,77 €	1,58 €	3,35 €
Saint-Pons la Calm	2,29 €	1,81 €	4,10 €
Saint-Victor la Coste	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Salazac	2,10 €	1,11 €	3,21 €
Tavel	2,06 €	1,85 €	3,91 €
Tresques	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Vénéjan	1,84 €	2,91 €	4,75 €
Verfeuil	2,08 €	2,25 €	4,33 €
MOYENNE	2,04 €	2,01 €	4,04 €

3.2. Factures 120 m³

La facture type reflète le prix de l'eau potable pour une consommation de 120 m³. Elle fait apparaître, tant pour la collectivité que pour le délégataire, la part fixe (abonnement), la part variable (consommation) ainsi que le détail des différentes taxes.

Une facture type est établie pour chaque commune. C'est sur cette base que s'effectue la comparaison du prix de l'eau.

Les factures 120 m³ sont présentées en Annexe.



3.3. Les recettes

Les données reportées ci-dessous correspondent aux données arrêtées au 15/12/2021.

Tableau 21 : Epargne brute annuelle

Commune	Vente d'eau aux abonnés	Contre redevance prélèvement	Redevance pollution domestique	Autres taxes et redevances	Travaux	Location compteurs	Autres	Autres prestations de service	Mandats annulés (exercice antérieur)	Quote part subvention investissements tranf cpte résultat
Aiguèze	26 197,08 € HT	981,90€ HT	5 498,64€ HT	-	-	14 510,70€ HT	-	-	-	-
Bagnols-sur-Cèze	356 852,29€ HT	5,25€ HT	29,40€ HT	-	-	9,02€ HT	-	-	-	-
Cavillargues	77 621,55€ HT	-	14 330,96€ HT	2 604,75€ HT	70,00€ HT	25 712,82€ HT	-	-	-	-
Chusclan	8 801,05€ HT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Codolet	9 451,74€ HT	3 671,90€ HT	903,93€ HT	-	-	2 878,00€ HT	-	-	-	-
Cornillon	29 183,83€ HT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Goudargues	31 951,95€ HT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
La Roque-sur-Cèze	32 553,16€ HT	-	-	-	-	2 540,00€ HT	26 624,44€ HT	-	-	-
Laval-Saint-Roman	9 404,50€ HT	268,70€ HT	1 504,72€ HT	-	-	2 680,56€ HT	-	-	-	-
Montfaucon	72 484,13€ HT	3 349,55€ HT	18 757,48€ HT	-	6 056,00€ HT	35 850,00€ HT	7 539,60€ HT	-	-	-
Orsan	46 474,61€ HT	3 165,85€ HT	17 728,76€ HT	-	-	15 891,65€ HT	-	-	-	-
Pont-Saint-Esprit	279 980,36€ HT	-	-	-	-	-	159 639,79€ HT	3 000,00€ HT	-	-
Sabran	142 439,46€ HT	6 121,85€ HT	34 309,36€ HT	-	27 835,00€ HT	-	338,93€ HT	-	-	-
Saint-André d'Olérargues	28 633,48€ HT	-	-	-	-	8 900,00€ HT	-	-	-	-
Saint-André de Roquepertuis	29 535,26€ HT	1 956,73€ HT	10 954,52€ HT	-	3,58€ HT	17 393,52€ HT	-	120,00€ HT	-	-
Saint-Christol de Rodières	13 979,81€ HT	374,01€ HT	3 316,04€ HT	-	10 568,67€ HT	-	-	-	-	-
Saint-Etienne des Sorts	26 903,90€ HT	1 090,40€ HT	6 174,28€ HT	-	-	7 861,00€ HT	-	1 240,00€ HT	-	-
Saint-Gervais	50 737,88€ HT	2 327,40€ HT	13 006,84€ HT	-	200,00€ HT	40,00€ HT	-	40,00€ HT	-	-
Saint-Julien de Peyrolas	44 991,95€ HT	1 485,64€ HT	8 140,44€ HT	-	4 240,00€ HT	7 980,00€ HT	-	-	-	-
Saint-Laurent de Carnols	51 203,56€ HT	623,95€ HT	7 796,60€ HT	781,49€ HT	-	18 074,53€ HT	-	-	-	-
Saint-Marcel de Careiret	30 961,39€ HT	1 684,50€ HT	9 433,20€ HT	-	4 136,00€ HT	15 164,00€ HT	-	-	-	-
Saint-Michel d'Euzet	37 409,82€ HT	1 043,64€ HT	8 987,87€ HT	564,10€ HT	3 520,00€ HT	11 842,00€ HT	-	-	20 020,00€ HT	-
Saint-Paulet de Caisson	164 591,45€ HT	7 156,15€ HT	40 074,44€ HT	-	5 558,00€ HT	10 397,60€ HT	-	-	-	-
Saint-Pons la Calm	37 312,54€ HT	1 347,95€ HT	7 338,62€ HT	-	4 040,00€ HT	12 810,00€ HT	78 408,07€ HT	-	-	-
Salzac	-	-	-	-	1 375,00€ HT	-	-	-	-	-
Verfeuil	21 078,88€ HT	1 001,45€ HT	5 247,48€ HT	-	-	11 670,75€ HT	-	-	-	-
Périmètre ex SIAEP du Haut-Gard	319 553,76 € HT	13 234,58€ HT	74 059,17€ HT	-	27 980,50€ HT	55 504,35€ HT	2 000,00€ HT	-	-	-
Carsan	241,40€ HT	11,55€ HT	64,68€ HT	-	-	91,00€ HT	-	-	-	-
Saint-Alexandre	1 575,56€ HT	82,3€ HT	447,51€ HT	-	-	73,00€ HT	-	-	-	-
Saint-Nazaire	75,24€ HT	3,60€ HT	20,16€ HT	-	200,00€ HT	52,00€ HT	-	-	-	-
Vénéjan	878,37€ HT	42,25€ HT	246,72€ HT	-	-	105,72€ HT	-	-	-	-
Périmètre ex SI Maison de l'Eau	966 537,96€ HT	-	-	-	-	41 490,10€ HT	10 830,60€ HT	5 135,95€ HT	-	28 711,16€ HT
Connaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaujac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laudun-L'Ardoise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Pin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Paul les Fonts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Commune	Vente d'eau aux abonnés	Contre redevance prélèvement	Redevance pollution domestique	Autres taxes et redevances	Travaux	Location compteurs	Autres	Autres prestations de service	Mandats annulés (exercice antérieur)	Quote part subvention investissements tranf cpte résultat
Saint-Victor la Coste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tresques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre ex-SIAEP de Lirac	121 518,04€ HT	-	-	-	-	-	5 553,66€ HT	10 746,09€ HT	-	-
Lirac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Geniès de Comolas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent des Arbres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tavel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 714 263,67€ HT	5 1031,1€ HT	288 371,82€ HT	3 950,34€ HT	95 782,75€ HT	319 522,32€ HT	290 935,09€ HT	20 282,04€ HT	20 020€ HT	28 711,16€ HT

3.4. Les dépenses

Les dépenses de l'année 2021 correspondent aux dépenses d'investissement, mais aussi de fonctionnement du service.

Pour l'année 2021, les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Tableau 22 : Dépenses d'investissements 2021

Emprunts	Frais d'étude	Constructions	Installation, matériel et outillage technique	Sub équipement cpte résultat	Réseaux d'adduction d'eau	Matériel de bureau et informatique	Autres immobilisations corporelles	Distribution d'eau	Autres réserves	Matériel de Transport	Aménagements matériels industriels	Aménagement Bâtiments d'exploitation	Avances commandes immo incorp	Dépôts et cautionnement reçus
430 491,53 €	38 676,21 €	526 642,73 €	817 445,17 €	28 711,16 €	1 021 390,12 €	2 299,08 €	4 719,10 €	50 948,68 €	230 086,49 €	1 391,00 €	22 714,86 €	19 780,00 €	27 837,53 €	720,00 €
Total : 3 223 853,66 € HT														

3.5. Les travaux :

Travaux

En 2021, des travaux réalisés les réseaux d'eau potable ont été réalisés. Les principaux travaux réalisés sont représentés par secteurs dans les parties suivantes.

→ Secteur Nord :

Les principaux travaux réalisés sur le secteur Nord de l'agglomération sur l'année 2021 sont repris sur la carte ci-dessous.

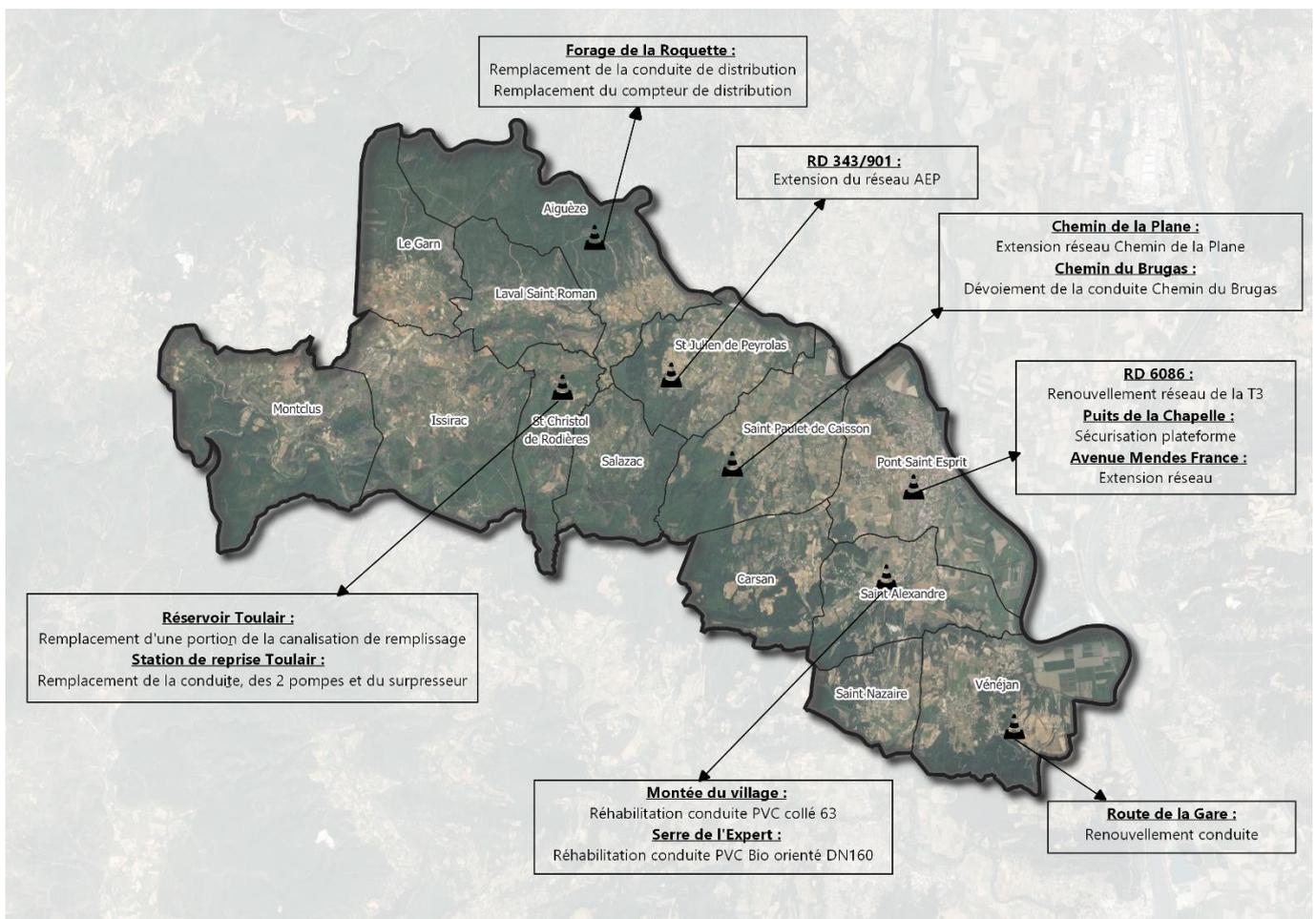


Figure 3 : Principaux travaux réalisés sur le secteur Nord

→ Secteur Centre :

Les principaux travaux réalisés sur le secteur Centre de l'agglomération sur l'année 2021 sont repris sur la carte ci-dessous.

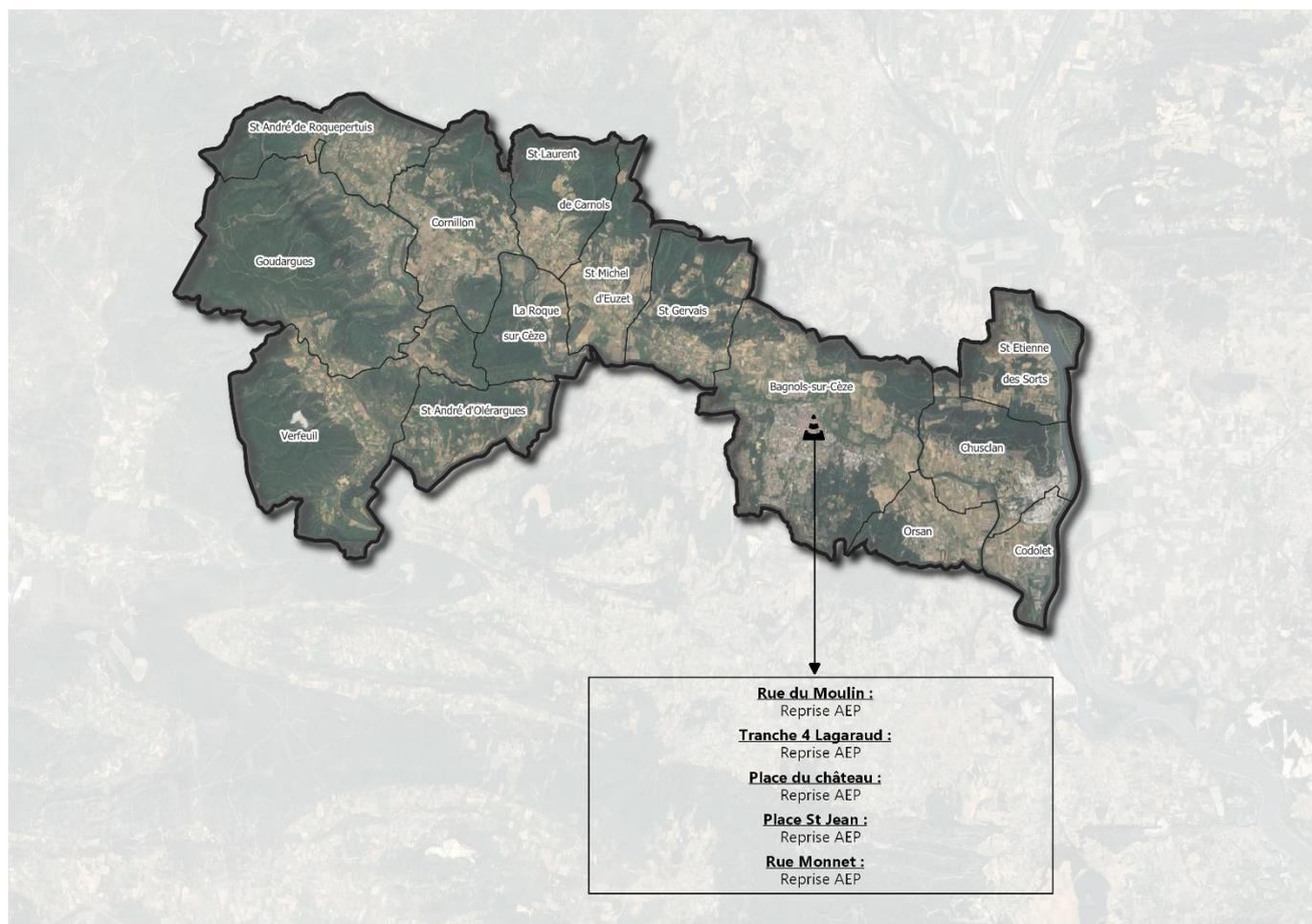


Figure 4 : Principaux travaux réalisés sur le secteur Centre

→ Secteur Sud :

Les principaux travaux réalisés sur le secteur Sud de l'agglomération sur l'année 2021 sont repris sur la carte ci-dessous.

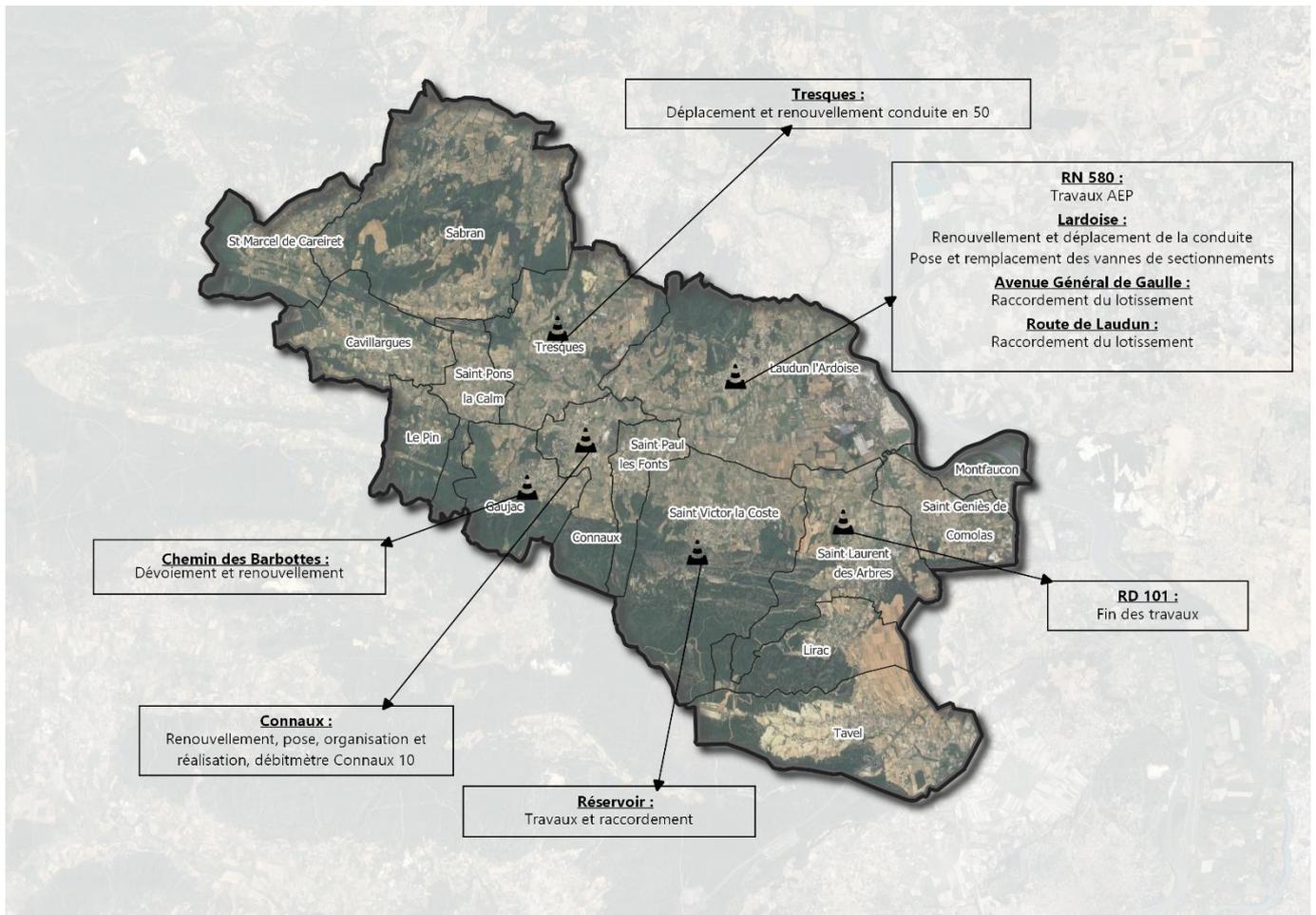


Figure 5 : Principaux travaux réalisés sur le secteur Sud

3.6. La dette

Au 31/12/2021, la dette du service Eau potable se décline de la manière suivante :

Tableau 23 : Etat de la dette au 31/12/2021

	Régie Eau Potable	DSP Eau Potable	TOTAL
Capital restant dû au 31/12/2021	894 620,44 €	3 965 902,41 €	4 860 522,85 €
Annuité de l'exercice : Capital	216 021,23 €	351 214,38 €	567 235,61 €
Annuité de l'exercice : Charges d'intérêt	26 573,99 €	134 883,82 €	161 457,81 €
INCE de l'exercice	7 197,20 €	39 819,66 €	47 016,86 €

IV. ANNEXE

Factures 120 m³

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Notice d'information de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

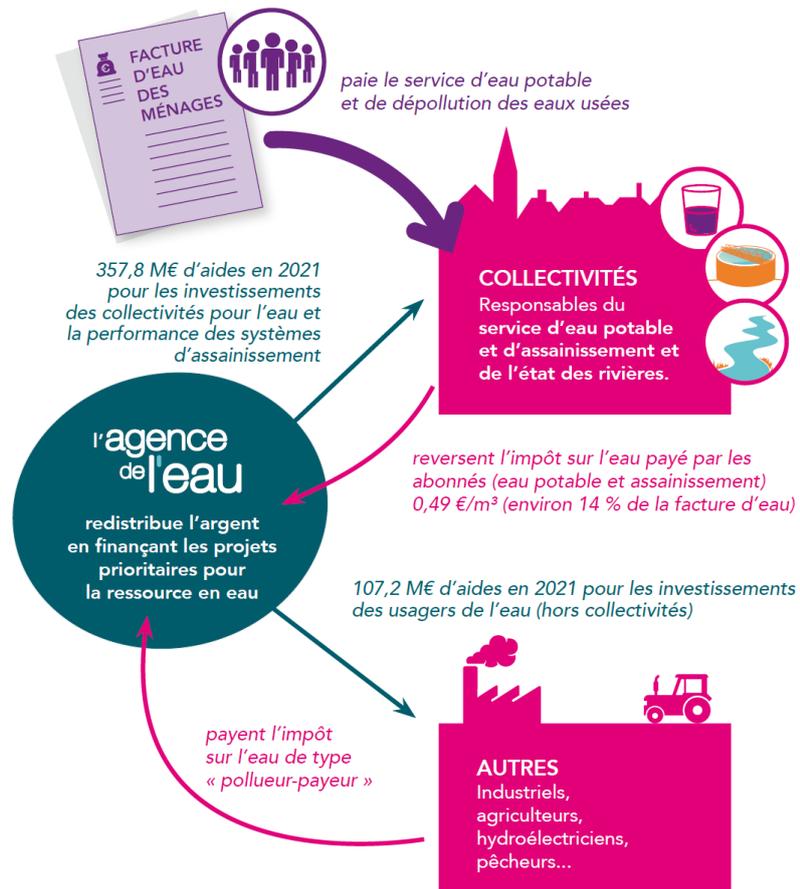
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

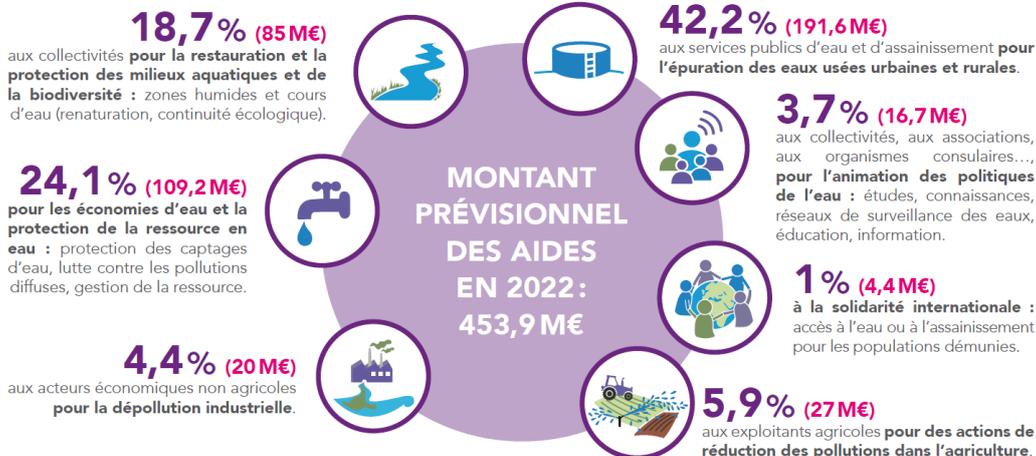
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

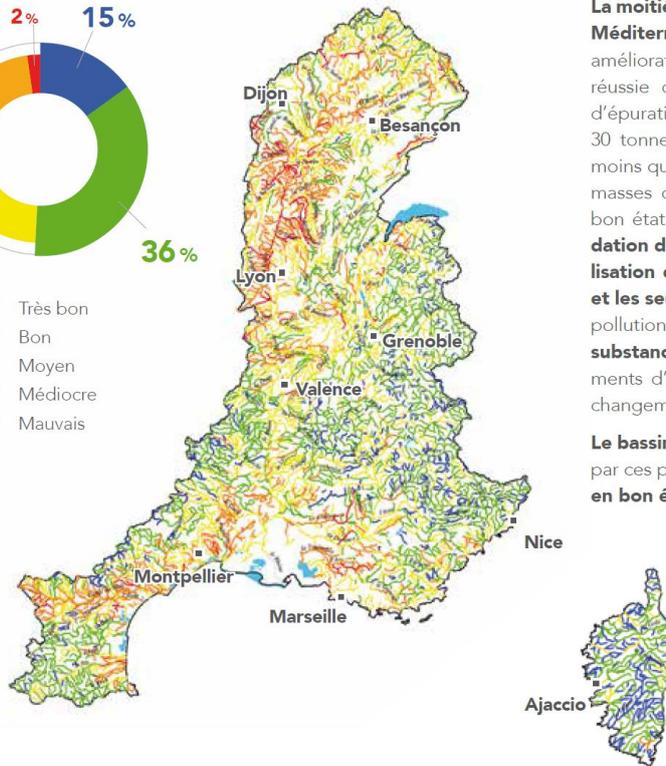
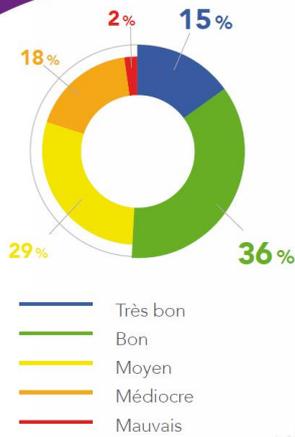


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ le podcast !